YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2000

DELIBERATION N°2000/05/752

OBJET : SPECTACLES CULTURELS
Création d'un tarif jeunes et d'un tarif abonnements

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la création d'un tarif jeunes et d'un tarif abonnements,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Culture et Finances,

A la majorité des voix (2 contre : Mme QUAINQUARD, Mr PICARD),

FIXE comme suit :

- UN TARIF JEUNES : afin de favoriser l'accès des publics jeunes, et notamment les moins favorisés, aux spectacles organisés par la Commune,

Spectacles tout public	28 F
Spectacles jeune public	21 F

- UN TARIF ABONNEMENTS : afin de permettre aux administrés d'assister au plus grand nombre de spectacles,

Les tarifs prévus dans le cadre de ce dispositif, sont calculés à partir des bases tarifaires de 120 F et 80 F existantes, auxquelles sont appliqués des taux dégressifs de 10 %, 20 % et 30 %, correspondant à la location de places pour 2, 4 ou 7 spectacles. Les conditions de location sont les suivantes :

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

	Tarifs		Tarifs	
Spectacles	120 F		80 F	
2 (-10%) =	108 F	soit **215 F** 32,78 €	72 F	soit **145 F** 22,11 €
4 (-20%) =	96 F	soit **385 F** 58,69 €	64 F	soit **255 F** 38,87 €
7 (-30%) =	84 F	soit **590 F** 89,94 €	56 F	soit **390 F** 59,46 €

DIT que les recettes seront imputées au budget de la Commune, fonction 3, sous-fonction 33, nature 70621,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
13 JUIN 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13 juin 2000 et de la publication le 6 juin 2000
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Nicolas DUPONT-AIGNAN